LES MARCHES

DE LA

Ville des Trois-Rivieres.

NOTES HISTORIQUES RECUEILLIES PAR

BENJAMIN SULTE,

ET PUBLIÉES, AUX TROIS-RIVIÈRES, DANS "LE CONSTITUTIONNEL," LE 16 OCTOBRE, 1868.

L. A. BERGERON, IMP. DU *Constitutionnel*
TROIS-RIVIÈRES.

3165

LES MARCHES
DE LA
Ville des Trois-Rivieres.

ooo

NOTES HISTORIQUES. (*)

Paris ne s'est pas bâti en un jour. La ville des Trois-Rivières peut invoquer ce dicton populaire pour répliquer aux hableurs comme aux intéressés, qui seraient tentés de lui chercher noise, parce qu'elle ne possède pas encore un Marché comparable à ceux des villes de l'ancien monde.

En attendant ce moment fortuné, constatons que l'esprit actif des édiles trifluviens, les porte à reconstruire entièrement à neuf, l'édifice que nous avons baptisé du nom de Marché aux Denrées. La cérémonie de la pose de la pierre angulaire vient d'avoir lieu, c'est le temps d'écrire, au courant de la plume, quelques souvenirs sujets à s'effacer de la mémoire des hommes.

(*) Cet article, imprimé sur parchemin, a été déposé dans la pierre angulaire du Marché, le 16 octobre, 1868, lors de la cérémonie publique qui a eu lieu à l'occasion de la pose de cette pierre.

La Corporation appelle le photographie pour transmettre à la postérité, l'image du vieil édifice, — je vais tout uniment essayer de redire à mon tonr, les transformations et les rares événements qui se sont accomplis, depuis trois quarts de siècles, ou à peu près, dans les Marchés de la ville des Trois-Rivières.

***

D'aussi loin que les documents que j'ai consultés se reportent en arrière, l'endroit de notre ville où se réunissaient vendeurs et acheteurs de comestibles, est celui que recouvre, de nos jours, la maison de M. John Turner, marchand de chaussures, coin des rues Craig et du Platon, côté ouest, et la maison suivante, propriété de M. Jacques Neault, épicier, rue du Platon. C'était en 1791. La rue Craig n'existait pas, des jardins coupaient l'emplacement où nous la voyons.

Quant à la rue du Platon, elle était bordée de quelques maisons, dont les

propriétés de M. Olivier Boudreau, pilote, et de M. François Rocheleau, marchand-tailleur, toutes deux du côté nord, sont les seules visibles.

Je parle de longtemps, mais je puise à bonne source et non ailleurs. La tradition ne nous a rien transmis de très ancien relativement à l'existence des places publiques affectées à l'usage du marché des Trois-Rivières. Mes renseignements commencent avec le recueil des procès-verbaux de la "Cour Générale du Quartier de Session de la Paix" qui s'ouvrent à la date du 14 Décembre 1790. L'obligeance de M. le Greffier de la Paix, L. U. A. Genest, Ecuyer, m'a été très-utile dans mes recherches. Dans le Greffe de la Corporation j'ai eu aussi à me féliciter de l'aide que m'a donné M. le Secrétaire-Trésorier J. G. Antoine Frigon, Ecr.

N'oublions pas de mentionner M. Louis Carrier, le plus ancien boucher qui réside au milieu de nous. Né à Québec, M. Carrier est venu aux

Trois-Rivières, à l'âge de dix ans, pour y exercer son état. A l'âge de 82 ans, il jouit de toutes ses facultés, sa mémoire est un livre vivant, qu'il m'a permis de feuilleter.

Voici comment est rédigé l'article Ier du réglement passé par les Juges de Paix, le 25 Juillet 1791, publié dans la *Gazette de Québec* et proclamé à haute voix par le crieur public des Trois-Rivières : " Le marché de la ville de Trois-Rivières sera établi sur l'emplacement actuellement appartenant à M. Joseph Louis Le Proust et s'étendra depuis la rue Notre-Dame jusqu'au terrain de M. William Grant, d'un côté, et d'autre côté depuis la rue du Platon jusqu'au terrain de Pre. Toupin, et les mardis et vendredis seront réputés jours de marché. "

Le tableau suivant montre, au plus près qu'il m'est possible de la reconstruire, la disposition du Marché.

Trois vieillards, MM. Carrier, Robichon et Duval, m'ont aidé à le composer.

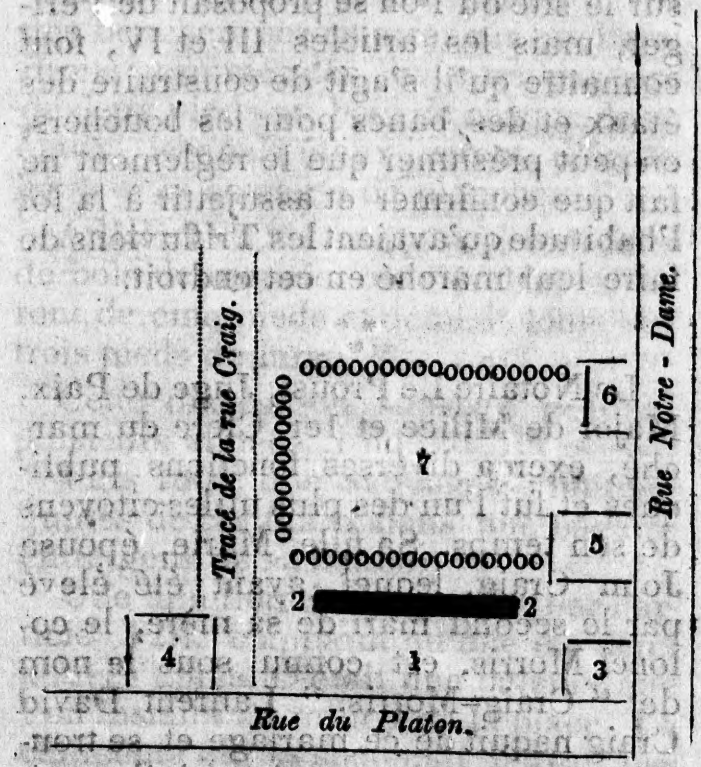

1 Place du Marché.
2 Bancs des Bouchers.
3 Maisonnette rouge où Malcolm Frazer avait [sa salle d'encan.
4 Propriété de W. Grant.
5 Maison de Pierre Toupin.
6 Forge de " "
7 Jardins.

L'expression " sera établi " porterait à croire que le marché n'était pas sur le site où l'on se proposait de l'ériger, mais les articles III et IV, font connaître qu'il s'agit de construire des étaux et des bancs pour les bouchers, on peut présumer que le règlement ne fait que confirmer et assujettir à la loi l'habitude qu'avaient les Trifluviens de faire leur marché en cet endroit.

**
*

Le Notaire Le Proust, Juge de Paix, Major de Milice et 1er Clerc du marché, exerça diverses fonctions publiques et fut l'un des plus utiles citoyens de son temps. Sa fille, Marie, épousa John Craig, lequel, ayant été élevé par le second mari de sa mère, le colonel Morris, est connu sous le nom de " Craig–Morris. " Laurent David Craig naquit de ce mariage et se trouva possesseur des terrains où il ouvrit la rue qui porte son nom et s'y établit le premier. L'un de ses fils J. C. H. Craig, marchand, est Membre de la Corporation des Trois–Rivières.

* * *

Article III. " Les étaux et bancs des bouchers seront arrangés en ligne droite et numérotés, avec un passage de deux pieds au bout de chaque deux étaux, lesquels étaux seront d'égale hauteur et couverts de planches. "

Article IV. " Les étaux seront faits de bois de merisier ou d'érable, et seront de cinq pieds et demi de long, sur trois pieds de large. "

Cette disposition subsista pendant plusieurs années.

Vers 1800, une Sauvagesse fut tuée auprès de ces étaux dans une bagarre entre gens de sa nation.

Une amélioration, prescrite par l'article VIII, n'apparut qu'une ou deux années après. C'était une balance que l'on installa au milieu de la place. La charpente qui la soutenait n'avait pas la moindre apparence d'architecture : deux simples poteaux supportaient une forte traverse de bois, et le ciel couvrait le tout.

Comme organisation, les règlements

cités, sont plus complets. Il y ait obligation de faire étalonner par le clerc du marché les poids et mesures ; les bouchers payaient un loyer de banc d'un louis par année, ils devaient être assidus les jours de marché. Défense était faite de vendre par la ville ce qui devait s'apporter au Marché. Les mauvaises viandes étaient confisquables, etc.

On ne reprochera pas aux Juges de Paix trop de rigueur dans l'exécution de certains articles. Celui, par exemple, qui concerne les poids et mesures ne fut mis en force que le 19 Janvier 1796, dans le Palais de Justice même, où les vérifications eurent lieu en présence des Juges de Paix.

***

Le carré, situé devant le Palais épiscopal, se nommait, en 1791 comme aujourd'hui, *la Place D'armes*. C'était le marché dit de *la Haute-Ville*, il servait de marché au foin, aux animaux, et au bois.

Si je ne me trompe, la Place D'armes, qui se trouve indiquée sur des cartes manuscrites de 1685 et de 1704, que j'ai en ma possession, dût être le marché de la ville, dès ses commencements. C'était le point central du groupe de maisons appelé le fort des Trois-Rivières, qu'entourait une palissade de pieux.

Naturellement, si l'on remonte plus loin, il faut penser que la grêve dut être le poste de traite où se firent d'abord les échanges avec les sauvages. Les canots abordaient au pied du Platon, dans une anse de peu d'étendue que représente maintenant l'ouverture laissée entre le quai de la Corporation et celui de la Compagnie du Richelieu, au pied du Boulevard Turcotte. Depuis 1857 le Marché au poisson y est transporté.

Une fois les environs de la ville colonisés, la Place d'Armes a dû servir de rendez-vous aux gens de la campagne qui apportaient des effets pour les vendre dans la ville.

Le Marché de la rue du Platon

(1791) était désigné comme le Marché de la *basse-ville.*

L'on y offrait en vente, aux termes des règlements, tous les produits qui n'étaient pas spécialement nommés dans la liste de ceux qui devaient être portés sur l'autre Marché. Le poisson devait reposer sur des écorces, de la paille, ou des branches d'arbres, mais on ne cessa pas d'en vendre sur le rivage. Du 1 Mai au 10 Juillet, 1796, la ville étant dépourvue de Boulanger, l'on permit aux habitants de la campagne d'y vendre du pain qu'ils fabriquent eux-mêmes.

Les Juges de Paix qui signèrent les règlements du 25 juillet 1791 se nommaient : Le chevalier de Niverville, Jean Baptiste Badeaux, William Grant, et le chevalier de Tonnancour. Les personnes dont les noms suivent étaient aussi Juges de Paix, mais elles ne siégeaient pas ce jour là : A. Lefebvre de Bellefeuille, Nicolas St. Martin, George Dame, Robert Brydon, Pierre Cressé, le Col. Morris, Pierre St. Cire, et Jean Baptiste Perrault.

***

Il est peut-être nécessaire d'indiquer l'origine des éléments qui constituent aujourd'hui la Corporation des Trois-Rivières.

Immédiatement après la conquête, la ville fut gouvernée par le Commandant des troupes de la place, qui *s'assemblait* tout fin seul avec son secrétaire pour dicter des ordonnances destinées à faire le bonheur de nos pères. La machine publique marchait comme sur des roulettes.... mal graissées, mais il parait qu'en ce temps-là nous aurions eu mauvaise grâce de nous formaliser des agréments d'une régime aussi paternel.

Vint ensuite l'institution des Juges de Paix. Leur pouvoir embrassait à la fois l'administration de la justice et celles des affaires concernant la ville. Leur séances avaient lieu dans le Palais de Justice,—l'Eglise anglicane actuelle—on y décidait, entre deux Causes, les questions qui sont du ressort des Corporations municipales.

Antérieurement à 1801, les habi-

tants de la ville élisaient annuellement trois Syndics pour gérer les affaires de la Commune des Trois-Rivières. En 1785, furent élus : Modeste Pratte, Jean Doucet et John McPherson.

Le 1er Juin 1801, en vertu d'un acte du Parlement Provincial en date du 8 avril précédent, furent élus : Messire Frs. Noiseux, Président, Robert Brydon, Jean Doucet, Modeste Pratte et Joseph Badeaux, syndics, composant la nouvelle " Corporation de la Commune." Benjamin Doucet en fut le secrétaire. Les assemblées de ce corps avaient lieu un peu partout, ordinairement au presbytère.

Les Juges de Paix qui avaient en main la gouverne des Marchés, virent, dans la suite leur autorité passer aux Conseillers Municipaux ; les syndics de la Commune se virent aussi enlever leur autorité par ces derniers, et le nouveau Conseil finit par tenir ses séances dans le Marché qui vient d'être démoli.

* * *

M. Charles Placy, forgeron, qui possédait une partie de l'emplacement de cet-

te bâtisse, donna, vers 1800, un morceau de terrain pour l'usage du Marché. On y transporta les modestes bancs des Bouchers et la balance publique. M. Le Proust resta clerc des Marchés. M. Alex. Thompson lui succéda, à partir de 1817 jusqu'à 1854 où il mourut ; après lui, M. Edouard Méthot, un comité de la Corporation, M. Clark, M. Z. Cloutier eurent la régie du Marché.

Les bancs furent rangés auprès d'une maison de bois, remplacée depuis par la maison de pierre actuelle, propriété des héritiers Desfossès, qui descendent par leur mère du donateur du terrain.

La place publique formait un carré d'a peu près cinquante pieds s'ouvrant sur la rue des Forges. C'était le théâtre ordinaire d'un spectacle que la civilisation à banni de nos mœurs : on y punissait les misérables condamnés à la peine infâmante du fouet. Le patient était ordinairement lié à une charrette que l'on plaçait un peu en dehors du Marché, sur la rue

Entre cette place et le coin de la

rue Badeaux (ouverte plus tard, en 1821) il y avait deux maisons. M. Badeaux les vendit en 1836 à M. Dumoulin. Elles furent demolies en 1846, comme on le verra.

Une anecdote, racontée par un officier de la garnison des Trois-Rivières, que j'ai lue dans un *magasine* anglais, publié au commencement du siècle, nous fait voir des Trifluviens, debouts, dès quatre ou cinq heures de matin, en été, sur la grêve où aborde la flottille des canots, venant du sud du fleuve ou du Cap, car les ponts du St. Maurice n'étaient encore qu'à l'état de projet. Au débarcadère, les habitants entamaient, sans retard, des pourparlers avec les enchérisseurs, l'on débattait les mérites des pièces exposées. Les plaidoyers se poursuivaient de part et d'autre jusqu'à ce que l'on fut arrivé sur la place du marché, ce qui provoquait parfois des scènes fort comiques. Celle que raconte l'officier anglais paraît avoir énormément diverti ses contemporains. Je doute qu'elle eût du succès de nos jours. Les officiers an-

glais ont perdu quelque peu de leur prestige. Il s'agit d'un grand diable de soudard qui harcela un habitant depuis le bord de l'eau jusqu'au Marché et qui, rendu là, se prétendit acquéreur d'un dindon de belle venue convoité également par un pacifique citoyen. L'argument décisif que fit valoir *l'habit rouge* eut pour résultât de mettre l'acheteur en fuite et de faire suer la peur au pauvre vendeur. On devine que l'argument invoqué n'était ni plus ni moins qu'un sabre, . . .

* * *

Vint un jour où le besoin d'un *improuvement* se fit sentir, comme dit un linguiste de mes amis. C'était, je crois, vers 1810. La cité, qui n'était alors que la ville, se paya le luxe d'une touquelle de bois, à huit faces, entourée d'un auvent, sous lequel étaient ménagés des bancs pour une petite demie douzaine de bouchers. La fameuse balance ne fonctionna plus en plein air, elle occupa, seulette, l'intérieur de l'octogone, qui tenait parfaite-

ment dans le carré où je vous ai introduits toute à l'heure. La rangée des vieilles stalles resta où elle était, on en tirait un loyer, au jour le jour.

Il n'est pas sans à propos de tracer les lignes de démarcations de ce Marché :

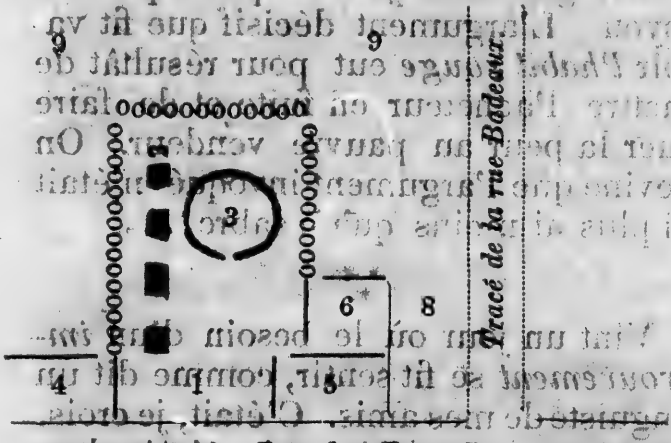

1 Place du Marché.
2 Bancs des bouchers.
3 Le Marché rond.
4 Maison de M. Placy.
5 et 6 Deux maisons appartenant à M. Badeaux, détruites, plus tard, en 1840.
7 Lieu où l'on fouettait les condamnés.
8 Jardins.
9 et 9 Terrains vagues joignant la Commune.

Une gravure du temps que j'ai sous les yeux, représente la rue des Forges, qui a réellement fort bon air avec son Marché et plusieurs maisons flambant neuves qui se concentrent aux environs de la rue Notre-Dame.

***

Avec le régime municipal, commença un nouvel ordre de choses. L'élection de Pierre Benjamin Dumoulin, Ecuyer, premier Maire, eut lieu en 1844.

Antoine Polette, Ecuyer, aujourd'hui Juge du District des Trois-Rivières, venait d'être élu Maire, lorsqu'en 1846 fut arrêtée la construction d'une longue halle de bois à un seul étage. Cela ne se fit pas sans empiéter, d'une part, sur une parcelle du terrain que M. Moses Hart possédait en arrière de la *pigeonnière*, (nom vulgaire de la tourelle de bois,) et de l'autre côté sur le site des deux propriétés, déjà nommées, qui appartenaient à M. P. B. Dumoulin. Armés du decret autoritaire, MM. Joseph Hamel et Olivier

Pothier, entrepreneurs, firent raser les maisons qui se trouvaient sur " le chemin du progrès." Chacun se rappelle que quatre enfants, jouant près des décombres, y furent victimes d'un accident qui coûta la vie à deux d'entre eux, blessa le troisième et estropia l'autre d'une manière terrible. Voici leurs noms : Déchaine et Bergeron, tués ; Mathon, blessé à la tête ; Jos Duval, un bras broyé.

Le carré s'étendit jusqu'à la rue Badeaux. On plaida bien un peu, devant le Conseil de Ville, au sujet de l'expropriation pour cause d'utilité publique, mais le principe fut maintenu et consacré. M. Haussman n'aurait pas fait mieux.

Ce qui ne manquera pas de paraître curieux, c'est que le Comité Spécial, en déposant son dernier rapport, le 9 Novembre 1846, constata que le Marché qu'il venait de faire construire était insuffisant pour les besoins de la ville. Le local était trop exigu, le Comité recommanda, sans plus tarder, qu'on y ajoutât une annexe, à deux

étages, où le Conseil pourrait se ménager des bureaux.

***

En Septembre 1847, la Municipalité réalisa le projet susdit. M. Hypolite Duval coupa la bâtisse de bois par la moitié, puis, écartant les tronçons à droite et à gauche, il intercala au centre les deux étages de briques qui viennent d'être supprimés.

***

Le Conseil Municipal caressait depuis longtemps la légitime ambition de se mettre dans ses meubles. Ce bonheur lui était échu. Il fit son entrée triomphale dans l'étage supérieur et prit possession de l'une des deux Chambres qui s'ouvraient sur l'appartement principal, la salle publique. Le plancher n'était pas encore entièrement posé, mais déjà, une troupe d'acrobates ambulants, les Martinetti, avaient eu le temps d'y donner des représentations. Il n'en est pas moins vrai que si le Conseil n'eut pas l'étren-

ne de son domicile, il fut le premier à y tenir " feu et lieu. "

Les migrations du Conseil-de-Ville sont intéressantes à suivre. Notons-les en passant.

Avant 1846, la coutume était de convoquer les citoyens sur l'emplacement du Marché au foin. Cette portion de la ville était restée à l'état de désert, jusque vers 1820. La première mention que je connaisse du lieu du Marché au foin actuel se trouve dans un document de 1823.

Les rares maisons qui figuraient dans ses alentours, étaient disposées sans symétrie, en un mot, c'était, vers l'ouest, les bornes de la ville habitée. La Commune poussait une pointe jusqu'au Marché de la rue des Forges.

En 1817, furent ouvertes les rues St. George et St. Philippe,—l'une nommée en l'honneur du Roi régnant, l'autre en l'honneur de M. Philippe Burns, (1) longtemps Président de la

(1) On ne sait pas généralement que M. Burns était Canadien-Français, né à Montréal. Son véritable nom était Carrel.

Corporation des syndics de la Commune.

La place du Marché au foin était devenue accessible, on en fit un lieu de réunions publiques.

C'est là qu'en vertu de l'Acte Municipal, eurent lieu, pendant trois années consécutives, les élections de six Conseillers et d'un Maire, ayant charge de gouverner les Trois-Rivières "en bons pères de famille." Les délibérations avaient lieu, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des Conseillers.

L'automne de 1846 venu, la froidure poussa le Conseil à se réfugier dans le Palais de Justice, salle des Grand-Jurés. On exposait divers projets, ayant trait à l'érection du Marché. Vous savez tous, amis lecteurs, qu'à l'heure où j'écris ces lignes, que vous ne marquerez pas de lire avec avidité, —j'ai cette illusion, veuillez me la laisser,—notre Conseil siége dans la même salle des Grands-Jurés, et, de rechef, délibère à outrance sur les projets qu'on lui soumet, relativement à l'érection

du Marché. Rien n'est nouveau sous le soleil.

Les constructeurs du marché neuf sont MM. O. Z. Hamel et Charles Vadebonceur.

***

Si je finissais ici ?

Plusieurs sont déjà prêts à opiner du bonnet, sans songer que j'ai encore plus d'un alinéa sous la plume. Quand on commence une lettre du genre de celles-ci, il n'y a pas de raison pour qu'elle finisse, on peut aller de ce train jusqu'aux Monts Ourals. . . . et en revenir, si besoin est.

Je tiens à rappeler que depuis vingt ans, la salle publique du vieux Marché a été témoin de quelques événements assez remarquables, pour nous, Trifluviens. Comme je n'écris pas pour les indifférents, je pense avoir le droit de prolonger d'une ou deux minutes.

Depuis vingt ans nous avons eu des trottoirs dans toutes nos rues, un bou-

levard qui nous offre une superbe promenade de ville, deux ou trois grands quais, la Cathédrale Catholique, l'Eglise Presbytérienne, le Couvent des Sœurs Grises, le Collége St. Joseph, la création du Diocèse des Trois-Rivières, l'intronisation de deux Évêques résidant conjointement au milieu de nous, le chemin de fer d'Arthabaska, un redoublement de population, le quartier du commerce a été détruit et s'est rebâti convenablement, les scieries du St. Maurice et d'autres manufactures se sont élevées, la ville constituée en Corporation a reçu le titre de Cité, etc. C'est avoir joliment travaillé, n'est-ce pas ?

Si toutes ces choses qui parlent aux yeux, témoignent d'un mouvement bien calculé pour élever la ville au niveau qui lui appartient, il est certains faits dont le souvenir pourrait disparaître, faute d'être écrits en pierre ou en bois à la surface du sol. Je désire mentionner l'organisation des troupes volontaires, l'existence de la Société St. Jean Baptiste et de la So-

ciété Dramatique, les Instituts Littéraires, ou autres, soutenus par les citoyens parlant les deux langues, et les simples Cabinets de Lecture. C'est dans l'Hôtel-de-Ville qu'ont vécu, tour à tour ou ensemble, ces divers corps dont le rôle a été parfois assez marquant pour mériter que l'on en tienne compte dans la somme du travail de ces dernières années, il fait voir que le même esprit soufflait sur toutes les classes de notre société.

Tandis que les hommes mûrs se montraient désireux d'accomplir des œuvres qui sont leur apanage, la jeunesse ne restait pas les bras croisés, elle se préparait à se rendre utile, sans oublier d'interrompre, ça et là, ses travaux par quelques heures de recréation.

* * *

Celui qui vivra dans cinquante ans et qui pourra raconter l'histoire intime des cinq années,—des quarante représentations, du théâtre des ama-

teurs des Trois-Rivières, écrira un joli chapitre !

La main me démange,—pourtant je me tais, car voyez-vous, ces récits anecdotiques ont cela de commun avec le vin qu'ils sont plus goûtés dans leur vieillesse.

Qui sait néanmoins, ce qui serait arrivé, si notre garde-robe n'avait été dévorée dans l'incendie de 1863 ? Saviez-vous que l'on agitait alors, entre acteurs, la grosse question de bâtir une salle, avec tout ce qu'il fallait pour figurer agréablement dans nos beaux costumes neufs ? J'ai souvenance d'avoir écrit là-dessus maint article enthousiaste dans *l'Ere Nouvelle*.

Hélas ! le feu, d'un côté,—de l'autre les mariages de plusieurs d'entre nous, interrompirent une carrière qui promettait plus d'applaudissements ,... et de sifflets, que d'écus.

Pardonnons à ceux qui se sont mariés, mais vouons au feu une rancune éternelle. Fesons-nous pompiers !

***

Un soir de décembre, il neigeait à flocon, le pied glissait ou s'enfonçait dans une couche de verglas à moitiée fondue qui couvrait le sol, les passants n'auraient demandé qu'à filer droit et vite vers leurs foyers respectifs, cependant des groupes formés à tous les dix ou vingt pas, au centre de la ville, semblaient participer à une excitation extraordinaire, et se montraient peu embarrassés d'attraper un rhume ou de rentrer tard au souper. De fait, la population entière était dans un état de transe.

L'on se communiquait vivement les dernières nouvelles télégraphiques, on les commentait de mille manières, l'émoi régnait partout....

Un navire de guerre américain avait outragé le drapeau britannique, à bord du *Trent*. Nous allions avoir la guerre!

Quelques jours après, l'Hon. J. E. Turcotte était à l'Hotel-de-Ville, où la foule remplissait toutes les issues. Vous vous souvenez du discours qu'il improvisa ce soir-là, et quel élan d'en-

thousiasme lui répondit, lorsque, citant des vers de Lamartine, il s'écria : le carnage et l'incendie roulent en torrents jusqu'au Forum et au Capitole ! il est temps de se lever pour défendre de la voix et du geste, Rome ! les Dieux ! la Liberté !

Ce soir-là les compagnies de Volontaires furent formées. Et comme elles avaient été créées à l'Hôtel-de-Ville, par l'étincelle sacrée qui les anima toujours, elles firent de ce lieu leur quartier général.

Les Ordres du Jour des officiers supérieurs de la milice, la promotion du Capitaine Barnard et les louanges particulières que le Commandant des forces, Lindsay, adressa verbalement aux volontaires des Trois-Rivières en présence de plusieurs bataillons, sur le Champ de Mars, à Montréal, disent assez que leurs services ne sont pas indignes d'une mention spéciale.

***

Restons avec la bonne pensée, la

ferme espérance que l'esprit vigoureux dont s'inspire la ville des Trois-Rivières à l'époque où nous sommes, nous donnera bientôt, non seulement des Marchés de pierres, mais un Hôtel-de-Ville, où nos Conseillers oublieront leurs habitudes nomades, une bonne voûte, où le Régistrateur abritera ses chères paperasses, enfin l'indispensable et désiré Chemin de fer des Piles, sans lequel nous n'irons jamais bien loin, sur la voie du progrès.

***

Aujourd'hui, vendredi, le 16ème jour d'octobre 1868, nous jouissons du spectacle de deux élections pacifiques pour nommer des membres à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative de Québec. MM. McDougall et Dumoulin prennent chacun un mandat.

La population parlant la langue anglaise, reçoit, dans l'élection de l'un de ses enfants, la preuve incontestable que les luttes des partis et les am-

bitions se sont effacées pour rendre encore plus remarquable le nouvel esprit public qui règne sur la ville. Appartenant à une famille distinguée parmi nous, par son intelligence et son industrie—habile avocat lui-même, M. McDougall ne pourra se trouver étranger dans les discussions où nos intérêts seront mis en jeu.

Les noms des élus proclamés sans opposition, il reste à remplir une nouvelle partie du programme de la journée. La foule se rend au lieu où les ouvriers travaillent à édifier le nouveau Marché et là, en présence de M. Dumoulin, qui est en même temps Maire de la ville, se fait la cérémonie de la pose de la pierre augulaire de la bâtisse. M. Dumoulin, arrière-petit-neveu de M. Louis Le Proust, fils du premier Maire des Trois-Rivières, revêtu comme lui des charges de député au Parlement et de Maire de la ville, préside à la construction d'un édifice public sur le terrain acheté autrefois de son père. Les vingt années qui viennent de s'écouler ont apporté de grands

changements, sauf dans le choix que nous persistons à faire — et pour cause — d'un membre de cette famille pour nous représenter.

BENJAMIN SULTE.

Trois-Rivières, ce 16 Octobre 1868.